

## **Charte pour l'utilisation de la Jauge Classique (JCH)**

Entre

le **Conseil de Jauge** dument habilité et représenté par son président, Olivier BEAU

Et

**Club** : .....

Adresse : .....

Représenté par : .....

Il est convenu ce qui suit :

- 1) Le Club utilisateur de la Jauge Classique (JCH) a pris connaissance de la [gouvernance de la Jauge Classique](#) annexée au présent document. Le Club utilisateur déclare adhérer aux principes fondateurs de la JCH qu'il s'engage à respecter :
  - **Équité** : donner ses chances à chaque équipage
  - **Adaptation** aux classiques
  - **Pédagogie** : auto-déclarative et «simple» de mesurage
  - **Gratuité**
  - **Universalité** : conçue pour des régates à classement unique, temps sur temps ou temps sur distance, toutes tailles et toutes générations de yachts classiques
  - **Transparence** : sa formule est publiée et évolutive
  - **Objectivité** : construite sur des critères strictement mesurables
  
- 2) **Le Club utilisateur** s'engage à respecter les conditions de mise en œuvre de la JCH telles qu'elles sont définies par la gouvernance en annexe. En particulier, dans le respect de la gratuité de la jauge, il ne pourra faire payer à un armateur ou skipper les conseils ou l'assistance d'un mesureur.
  
- 3) **Le Club utilisateur** s'engage à intégrer au moins un mesureur à son équipe d'organisation de régates de classiques. Dans la mesure du possible, le Club utilisateur propose au Comité Technique de la Jauge Classique un candidat mesureur. Ce dernier sera formé puis agréé par le Comité Technique de la Jauge.
  
- 4) **Le Club utilisateur** s'engage à annoncer sur les avis de courses l'utilisation de la JCH et à informer les armateurs et skippers des conditions de son utilisation.  
La Club utilisateur mentionne l'utilisation de la JCH sur tout document relatif aux régates qu'il organise et y reproduit la marque JCH Jauge Classique/Classic handicap.
  
- 5) **Le Club utilisateur** remonte au Conseil de Jauge tous les éléments susceptibles d'alimenter sa réflexion pour l'évolution de la jauge : problèmes de mise en œuvre, nouveaux besoins, ...
  
- 6) **Le Conseil de Jauge** s'engage à maintenir une formule de calcul de jauge et les outils nécessaires pour l'établissement des certificats de jauge par les mesureurs accrédités dans les conditions prévues à la gouvernance.
  
- 7) **Le Conseil de Jauge** communique chaque année, au plus tard le 15 Avril, les règles de calcul de la JCH qui s'appliqueront pour l'année.

**JCH®**  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP

- 7) **Le Conseil de jauge** s'engage à faire connaître aux clubs utilisateurs les évolutions de la gouvernance de la JCH et les changements dans la composition des organes dirigeants de la JCH.
- 8) Ce contrat prend effet au jour de la signature pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation respectant un préavis de un mois.

Fait en deux exemplaires originaux le .....

Pour le Club Organisateur  
Nom, fonction



Pour le Conseil de Jauge  
le Président, Olivier Beau